

**Anne-Laure Grimaldi**, chef de cabine à Air France et militante, se bat pour l'amélioration de l'accord collectif des personnels navigants commerciaux. **P. 8**



© F. BLANC

**LES RETRAITÉS  
SE MOBILISENT  
POUR LEUR  
POUVOIR  
D'ACHAT**

**P. 4**

**LES  
FONCTIONNAIRES  
EN GRÈVE ET  
DANS LA RUE LE  
10 OCTOBRE**

**P. 5**

**FO HEBDO**  
N° 3253

Du 27 septembre  
au 3 octobre 2017

Plus d'infos sur  
[www.force-ouvriere.fr](http://www.force-ouvriere.fr)

# Inquiétudes sur l'avenir de l'Assurance chômage

**ÉVÉNEMENT P. 2-3**

## BOULEVERSEMENT

Le gouvernement veut réformer en profondeur le régime en révolutionnant son financement et sa gouvernance.

## UNIVERSEL

Il serait élargi aux salariés démissionnaires et aux 3,3 millions d'indépendants.

## GARANTIE

Toutes les organisations syndicales et patronales déclarent vouloir préserver la gestion paritaire.



© PASCAL SITTNER / REA

**Assurance chômage** : après une phase de concertation, le projet de loi sera présenté au printemps 2018.



© F. BLANC

## Rejeter ce que nous condamnons et valider ce que nous obtenons

**Éditorial**

par Jean-Claude Mailly

Les ordonnances sur le Code du travail ont été signées puis publiées au *Journal officiel*. Comme je l'ai déjà souligné,


outre des garanties obtenues et des régressions que nous avons évitées, elles comportent de nombreux éléments inacceptables que nous

rejetons et nous continuerons à peser sur les décrets à venir tout en examinant les recours juridiques possibles.

Dans cette affaire, deux tactiques syndicales ont été observées :

- l'une, dont la nôtre, visant à discuter jusqu'au bout pied à pied;
- l'autre évitant la discussion et entrant après coup dans des manifestations.

L'Histoire montrera ce qui, dans le contexte actuel,

**Suite page 3** 

**5,92 millions**  
C'est le nombre de chômeurs inscrits à Pôle emploi fin juillet 2017, dont 3,77 millions sans aucune activité.



**SYNDICATS ET PATRONAT VEULENT CONSERVER UN SYSTÈME ASSURANCIEL.**

**Syndicats et patronat réunis** pour négocier sur l'Assurance chômage (siège du Medef, le 15 février 2017).

## Assurance chômage : la réforme de tous les dangers

La concertation sociale autour de l'Assurance chômage démarrera en octobre. L'exécutif souhaite l'ouvrir aux démissionnaires et aux indépendants, réformer son financement et prendre en main la gouvernance du régime. Au risque de remettre en cause le paritarisme et la philosophie même du système actuel.

**A**près le Code du travail, le gouvernement souhaite réformer l'Assurance chômage, et c'est une véritable révolution qui s'annonce. Le chantier social s'ouvrira en octobre, en même temps que les réformes de la formation professionnelle et de l'apprentissage. Les trois sujets sont distincts mais ils devraient faire l'objet d'un seul projet de loi au printemps 2018, selon Michel Beaugas, secrétaire confédéral chargé de l'emploi.

Pour l'heure, rien ne filtre du ministère du Travail. Emmanuel

Macron avait dévoilé les grandes lignes de la réforme durant sa campagne. Il souhaite mettre en place une assurance chômage universelle, intégrant les salariés démissionnaires et les indépendants. En matière de financement, s'il étudie la mise en place d'un système de bonus malus, une revendication portée par FO, il veut aussi supprimer dès 2018 les cotisations sociales salariales (2,4 % pour l'Assurance chômage et 0,9 % pour la maladie). En contrepartie, la contribution sociale généralisée (CSG) augmenterait de 1,7 point.

Outre des craintes pour l'avenir du financement du régime, ce

serait un changement de logique. Aujourd'hui, le système est assuranciel : l'individu s'assure personnellement contre la perte d'emploi en cotisant sur le travail. On passerait à un système universel financé en partie par l'impôt. Et sans cotisations, plus rien n'empêcherait que le taux de remplacement soit déconnecté de l'ancien salaire.

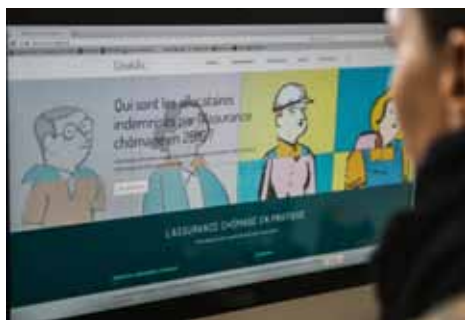
### Unis pour préserver le paritarisme

Emmanuel Macron s'appuie sur cette universalité du régime pour justifier que l'État s'immisce dans la gouvernance de l'Assurance

chômage, avec une gestion tripartite. Or depuis sa création en 1958, le système est paritaire et géré exclusivement par les interlocuteurs sociaux.

À deux reprises, mi-juillet et début septembre, les organisations syndicales et patronales ont affiché un front uni pour préserver le paritarisme. Elles ont demandé au gouvernement à être reçues collectivement dès le début de la concertation. Elles souhaitent un « *débat collectif et approfondi* », notamment sur la gouvernance et le financement. « *Nous voulons conserver un système assuranciel et continuer à définir les paramètres de cotisation et d'indemnisation, pour éviter de tomber dans un système à l'anglo-saxonne, avec le versement d'une prestation forfaitaire* », prévient Michel Beaugas. Pour FO, hors de question de baisser les droits des salariés. Et Jean-Claude Mailly n'exclut pas, sur cette réforme, d'appeler si nécessaire à la mobilisation. ■

**CLARISSE JOSSELINE**



## Ce qui pourrait changer pour les travailleurs

Les salariés qui démissionnent pourraient être indemnisés une fois tous les cinq ans. L'ouverture de droits est déjà possible dans les cas jugés légitimes par Pôle emploi, par exemple pour suivre son conjoint. Une allocation peut aussi être accordée au bout de quatre mois de chômage si le bénéficiaire prouve ses efforts de reclassement. Sur un million de démissions enregistrées en 2016, seulement 200 000 personnes se sont inscrites à Pôle emploi et 70 000 ont été indemnisées. Dans des documents de travail consultés par l'AFP, l'Unédic s'inquiète de possibles effets pervers de cette réforme, avec une hausse du nombre de démissions, notamment des seniors à l'approche de la retraite, ou un retour plus tardif à l'emploi, faisant courir un « *risque financier* » à l'Assurance chômage. L'Institut Montaigne,

proche du Medef\*, évalue le coût de cette intégration à 1 milliard d'euros pour l'Unédic, voire 2,7 milliards avec les éventuels effets d'aubaine et de comportement.

### Les indépendants bientôt intégrés?

Les 3,3 millions de travailleurs indépendants pourraient intégrer l'Assurance chômage. Actuellement, ils peuvent contracter une assurance privée facultative. Dans ses documents, l'Unédic s'interroge sur la faisabilité de cette ouverture, en raison de la grande diversité des statuts et activités (profession libérale, micro-entrepreneur, agriculteur, artisan, commerçant, ...) et des revenus, que certains cumulent avec un salaire. Elle pointe notamment les indépendants économiquement dépendants des plates-formes collaboratives ou les mi-

cro-entrepreneurs déclarant un chiffre d'affaires nul. Autres difficultés, déterminer quels revenus et quels motifs ouvriront droit à indemnisation. Le gouvernement a confié une mission à l'Igas pour dresser les contours de cette intégration. Selon l'Institut Montaigne, cette entrée coûterait de 0,9 à 3,3 milliards par an. FO est prête à voir comment intégrer de nouveaux bénéficiaires à l'Assurance chômage, mais il faut voir qui financera. Elle estime notamment que les plates-formes doivent cotiser pour les gens qu'elles font travailler.

### Des contrôles renforcés

Les contrôles sur la recherche d'emploi seraient renforcés. Emmanuel Macron souhaite qu'un bilan de compétences soit réalisé dans le mois suivant l'inscription à Pôle emploi. Si besoin, le chômeur sera formé. Sinon, des emplois lui seront proposés en lien avec ses compétences. « *Au deuxième refus, les droits seront perdus* », a-t-il prévenu dans *Le Point* du 31 août. FO est ouverte au renforcement de l'accompagnement des chômeurs, mais dans le but d'un retour rapide sur le marché de l'emploi et non vers une suppression des allocations. **■ C. J.**

### Rejeter ce que nous condamnons et valider ce que nous obtenons

aura été le plus efficace pour les travailleurs, y compris compte tenu des dossiers lourds à venir. Cette semaine, notre argumentaire détaillé sera publié à destination de toutes nos structures. Ces ordonnances s'inscrivent dans une logique néolibérale en vigueur dans le monde et en Europe. Elles ne sont pas équilibrées, raison pour laquelle nous avons, partout où nous avons été consultés, voté contre. Dans l'immédiat, nous avons garanti en particulier l'existence des différents niveaux de négociation et la négociation par les syndicats dans les entreprises de plus de cinquante salariés. Rejeter ce que nous condamnons et valider ce que nous obtenons, telle est la ligne de conduite du Bureau confédéral. **■**

JEAN-CLAUDE MAILLY,  
SECRÉTAIRE GÉNÉRAL  
@jcmilly sur Twitter



Retrouvez l'ensemble des vidéos des interventions de Jean-Claude Mailly dans les médias à cette adresse : <https://huit.re/JC-Mailly>

### ZOOM

Une nouvelle convention Unédic en novembre

La convention d'assurance chômage conclue en avril par les interlocuteurs sociaux et signée par FO entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> novembre, pour une durée de trois ans. L'un des enjeux de l'accord était de préserver le paritarisme. Il permet aussi au régime d'économiser près de 1 milliard d'euros par an, sur des pertes annuelles de 4 milliards d'euros, tout en améliorant certaines conditions d'indemnisation. Ainsi, des salariés à temps partiel pourront entrer plus vite dans l'affiliation. La durée du différé d'indemnisation est également réduite.

**+** SUR LE SITE  
FORCE-OUVRIERE.FR

• **Plus de chômeurs, plus de précaires.** Les mauvais chiffres de juillet confirment l'échec des réformes qui flexibilisent les droits des salariés.

• **Emploi : le gouvernement change sa communication.** Les « RDV de Grenelle », une analyse trimestrielle de la situation du marché du travail.

• **Assurance chômage : comment ça marche ailleurs?** La Dares publie une étude comparant différents systèmes de pays de l'OCDE.

## En bref

### HANDICAP

#### L'allocation adulte handicapé revalorisée... fin 2018

Il faudra attendre l'automne 2018 pour que l'allocation adulte handicapé (AAH), versée à près de 1 million de personnes, soit revalorisée. Le Premier ministre a annoncé qu'elle sera portée à 860 euros en novembre 2018, puis à 900 euros au 1<sup>er</sup> novembre 2019. Elle sera aussi augmentée « à hauteur de l'inflation » en avril 2018 et en avril 2019, a-t-il précisé. L'AAH est aujourd'hui de 810 euros mensuels pour une personne seule.

### FONCTION PUBLIQUE

#### Les CRS défendent leur indemnité de déplacement

Fortement mobilisés contre la fiscalisation de leur indemnité journalière d'absence temporaire (IJAT), les CRS sont désormais en discussion au ministère de l'Intérieur. Le ministre et les syndicats se sont donné jusqu'au 6 octobre pour aboutir à un accord. Les CRS sont absents de chez eux 200 jours par an en moyenne et l'IJAT (39 euros pas jour) représente un important complément de revenu.

### SANTÉ

#### Alerte aux ordonnances surchargées pour les seniors

Sur 449000 seniors de plus de 65 ans, près de 155000 prennent au moins sept médicaments différents. Le mensuel *60 Millions de consommateurs* alerte sur les dangers de cette surconsommation, pouvant entraîner des chutes, hémorragies, hospitalisations... L'Assurance maladie a dénombré 130000 hospitalisations et 7500 décès par an en lien avec des accidents médicamenteux.

## Les retraités se mobilisent pour leur pouvoir d'achat

**ACTION** Les retraités seront dans la rue le 28 septembre pour la revalorisation des pensions et contre la hausse de la CSG.

La grogne monte chez les retraités. Les pensions de base seront revalorisées de 0,8 % au 1<sup>er</sup> octobre. Insuffisant pour l'Union confédérale des retraités FO (UCR FO) et huit autres organisations, qui appellent les retraités à se mobiliser le 28 septembre. La hausse annoncée ne fera que compenser l'inflation des douze mois précédents sans procurer du pouvoir d'achat aux retraités, alors même que les pensions sont bloquées depuis quatre ans.

**« Une perte annuelle de plusieurs centaines d'euros »**

Deuxième motif de mécontentement : l'augmentation de 1,7 point de la CSG sur les pensions égales ou supérieures à 1200 euros. « Dès le 1<sup>er</sup> janvier, cette mesure aboutira à une perte annuelle de plusieurs centaines d'euros pour plus de 60 % des



Tract de l'UCR FO en vue de la mobilisation nationale des retraités le 28 septembre 2017.

retraité(e)s », écrivent leurs organisations dans une lettre ouverte au président de la République.

« Les 16 millions de retraité(e)s de ce pays en ont assez », poursuivent leurs représentants, qui listent les « efforts » qu'ils ont déjà consentis. Parmi ceux-ci, la taxe de 0,3 % de contribution additionnelle de solidarité pour

l'autonomie ou la suppression de la demi-part fiscale pour les parents isolés. Et ce, sans compter la baisse annoncée de 5 euros des APL.

Les retraités ont réitéré leur demande de rendez-vous avec le chef de l'État, qui s'était adressé à eux avant son élection. ■

FRANÇOISE LAMBERT

## Protection sociale : les salariés du RSI inquiets pour leur avenir

**Le Régime social des indépendants (RSI) sera progressivement adossé au régime général de la Sécurité sociale** à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018. Les 6000 agents du RSI devraient rejoindre le régime général, mais dans des conditions qui restent floues. La section fédérale de la FEC FO, qui les représente, exige du gouvernement des garanties de non-licenciement et de non-mobilité géographique imposée, et que ce soit inscrit dans la loi de finances de la Sécurité sociale 2018. Sinon, elle pourrait proposer un appel à la grève nationale. En juillet, les salariés de cinq caisses ont déjà cessé le travail à l'appel de l'intersyndicale. ■ **C. J.**

## Le modèle social de Ryanair désavoué par la justice européenne

**L'association européenne de navigants commerciaux EurEcca, dont le syndicat SNPNC FO est membre fondateur**, salue la décision (14 septembre) de la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) dans une affaire mettant en cause la *low cost* irlandaise Ryanair. Pour la CJUE, la compagnie ne peut imposer le droit irlandais à tous les personnels navigants : pilotes, hôtesses et stewards. Par ailleurs, en cas de litige avec leur employeur, les salariés peuvent se tourner vers une juridiction du pays de leur base d'affectation. Cet arrêt permettra de mieux garantir les droits juridiques des salariés et de lutter contre le dumping social, se félicite EurEcca. ■ **V. F.**



Gérald Darmanin, ministre de l'Action et des Comptes publics, intervenant lors des états généraux des comptes de la Nation, le 6 juillet 2017.

## Les fonctionnaires se feront entendre le 10 octobre

**MOBILISATION** Depuis le printemps, les annonces du gouvernement font monter la grogne chez les 5,4 millions d'agents. Neuf organisations syndicales, dont l'UIAFP FO, appellent à une grève et à des manifestations et des rassemblements le 10 octobre.

**G**el du point d'indice en 2018, remise en vigueur du jour de carence, suppression de 120 000 postes sur cinq ans (50 000 à l'État et 70 000 dans la territoriale) ou encore absence de mesure pour le pouvoir d'achat en contrepartie de la hausse de la CSG... Face à ces annonces, les neuf organisations syndicales de la fonction publique, dont l'UIAFP FO, appellent à une grève et des manifestations le 10 octobre. Le secrétaire général de FO, Jean-Claude Mailly, manifestera avec les agents. Le 10 octobre est une date symbolique. Ce jour-là aura lieu le rendez-vous salarial entre les syndicats et le ministre de l'Action et des Comptes publics, chargé de la fonction publique.

M. Darmanin, qui souhaiterait « prendre davantage en compte, objectivement, le mérite » dans la rémunération des agents, prévoit de faire des annonces sur l'agenda d'application du PPCR (Parcours

professionnel, carrières et rémunérations), qui nécessite de trouver un financement de 4 milliards d'ici à 2020, ou encore sur la compensation de la hausse de la CSG. Pour ce dossier, précise Christian Grolier pour FO, « alors qu'une deuxième réunion de travail est prévue le 26 septembre, le ministère ne propose pour l'instant que des mesures non finalisées, qui n'apporteraient pas de gain de pouvoir d'achat ».

### Une perte de 16% de pouvoir d'achat en seize ans

Cela ajoute au mécontentement des agents dont le pouvoir d'achat a reculé de 16% en seize ans. Les annonces « ne vont pas dans le sens des promesses faites au cours de la campagne présidentielle », rappelle FO. M. Macron déclarait alors : « J'augmenterai votre pouvoir d'achat », rappelle l'ensemble des syndicats. ■ **VALÉRIE FORGERONT**

## L'Assurance maladie, un malade qui avance masqué?

**SANTÉ** La Cour des comptes pointe des tours de passe-passe comptables qui éclipsent l'importance du déficit de l'Assurance maladie. Elle prône des économies supplémentaires.

**S**on déficit est passé de 10,3 milliards d'euros en 2015 à 7 milliards en 2016. La Sécurité sociale va mieux, mais sa situation financière « n'est pas encore assainie », estime la Cour des comptes. Dans son rapport annuel sur le budget de la Sécu publié le 20 septembre, elle pointe des transferts financiers « pour partie opaques » entre branches et des jeux d'écritures comptables qui viennent minorer le déficit. Il en est ainsi d'un produit exceptionnel de CSG de 740 millions d'euros, « qui n'aurait pas dû être inscrit en recette » de la branche maladie. Au total, le déficit de l'Assurance maladie atteindrait 5,5 milliards d'euros en 2016 et non 4,8 comme affiché.

La Cour estime aussi que l'Objectif national des dépenses d'Assurance maladie (Ondam) « a été atteint au prix de biais croissants qui en affectent la sincérité ». Les dépenses augmenteraient en réalité de 2,4% en 2017, au lieu des 2,1% affichés.

### Développer les soins ambulatoires

Les magistrats de la rue Cambon plaident en outre pour « une maîtrise accrue des dépenses d'Assurance maladie », en raison d'une « concentration accrue des déficits » sur la branche, qui en représente les deux tiers. La Cour fait cette

**POUR FO, LES BESOINS DES ASSURÉS SOCIAUX SONT PRIORITAIRES.**

année des propositions d'économies sur le médicament et sur les soins médicaux. Elle recommande notamment de limiter la liberté d'installation des médecins spécialistes et d'amplifier le virage ambulatoire pour la chirurgie.

Pour Jocelyne Marmande, secrétaire confédérale FO, « il convient de faire passer les besoins des assurés sociaux avant les exigences comptables ». ■

**FRANÇOISE LAMBERT**

### FOCUS

Les coûts des médicaments en question

**La Cour des comptes souligne la nécessité de « renforcer la maîtrise des coûts des médicaments ».** Elle recommande de prendre des mesures visant à limiter leurs coûts de distribution, qui ont atteint 8,3 milliards d'euros en 2015, soit « près d'un tiers de la dépense des médicaments remboursables et même la moitié pour les génériques ». **La Cour propose notamment de dissocier la rémunération réglementée des pharmacies du prix et du nombre de boîtes de médicaments.**



Areva, EDF, etc., l'État dispose d'une fenêtre de tir ouverte seulement cinq à six mois par an s'il veut vendre des actions de ces entreprises.

## REPÈRES

Des secteurs très variés  
On peut trouver des participations publiques dans le secteur des transports (SNCF, Air France, Transdev, etc.), dans l'énergie et les matières premières (EDF, Engie, Areva, etc.), les services et la finance (Groupe La Poste, Dexia, Française des jeux, etc.), la défense et l'aéronautique (Safran, Thales, Airbus, Arianespace, etc.), l'industrie et les télécoms (Renault, PSA, Orange, Eutelsat, etc.) et l'audiovisuel (France télévisions, Radio France)...

# Vade-mecum des participations de l'État dans les entreprises publiques

**PRIVATISATION** Aéroports de Paris, Orange, Française des jeux, Renault, EDF, chacun y va de son pronostic depuis que le ministre de l'Économie a annoncé la vente de 10 milliards d'euros d'actions dans les entreprises. Quelles sont les entreprises concernées? Rien d'officiel n'a été communiqué pour le moment.

Un rapport sur l'État actionnaire, publié en janvier 2017 par la Cour des comptes, peut toutefois offrir quelques pistes. Les magistrats de la rue Cambon y ont déroulé une option permettant à la puissance publique de récupérer une dizaine de milliards d'euros. Plusieurs entreprises sont citées dans ce document : le groupe Aéroports de Paris (ADP), Engie, Orange, Renault, le groupe PSA et CNP Assurances. Le document évoque en outre, sans les nommer, d'autres participations détenues par la Banque publique d'investissement (Bpifrance).

### Des obligations fixées par la loi

Lorsqu'il veut vendre ses actions, l'État est cependant obligé de tenir compte d'un certain nombre d'éléments importants. Notamment des seuils de détention minimaux fixés par la loi, qui l'obligent à conserver 70 % du capital d'EDF, 50 % de celui d'ADP, le tiers du

capital d'Engie (sauf s'il détient le tiers des droits de vote). Pour Areva, le seuil est fixé à 50 % du capital, qui doit être détenu conjointement avec le CEA et les autres actionnaires publics.

Le capital de La Poste ne peut être détenu que par l'État, actionnaire majoritaire, et par d'autres personnes morales de droit public. Celui de RTE et celui de GRTgaz ne peuvent être détenus que par, respectivement, EDF et Engie, ou un autre actionnaire public. CNP Assurances doit obligatoirement appartenir au secteur public.

### Cinq à six mois par an

Deuxième élément important à prendre en compte : l'Agence des participations de l'État disposant d'informations privilégiées, elle ne peut effectuer d'opérations sur le capital des treize entreprises cotées en Bourse dans les trente jours précédant la publication des comptes annuels, semestriels, voire trimestriels. Concrètement, l'État ne dispose d'une

fenêtre de tir ouverte que cinq à six mois par an s'il veut vendre des actions de ces entreprises.

### 100 milliards d'euros de participation

Le portefeuille de l'État comprend aujourd'hui un peu plus de 1 800 participations dans 81 entreprises pour une valeur de 100 milliards d'euros. Le chiffre d'affaires cumulé de ces entreprises s'élève à 538,6 milliards d'euros.

Ces avoirs sont répartis entre plusieurs entités publiques. Les trois principales sont l'Agence des participations de l'État, la Caisse des dépôts et consignations, et Bpifrance. D'autres acteurs publics détiennent également des actifs : le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM), le Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives (CEA), le Centre national d'études spatiales (CNES) et l'Institut français du pétrole (IFPEN). ■

## CE QUI CHANGE

Les chauffeurs VTC doivent, depuis le 1<sup>er</sup> septembre, apposer un nouveau macaron, rond et rouge, dans le coin inférieur gauche (côté chauffeur) du pare-brise avant et un second dans le coin inférieur droit de la lunette arrière, à l'opposé du conducteur, permettant une meilleure différenciation des taxis.

La pension semestrielle des anciens combattants a été revalorisée au 1<sup>er</sup> septembre, ce qui la porte à 748,80 euros par an.

## LE CHIFFRE DE LA SEMAINE

# 40 MILLIONS

C'est le nombre de personnes victimes d'esclavage dans le monde, selon une étude de l'Organisation internationale du travail, de l'Organisation internationale des migrations et du groupe de défense des droits de l'homme Walk Free Foundation, révélée le 19 septembre. Environ 25 millions sont contraintes à du travail forcé et 15 millions à des mariages obligés.

**+** SUR LE SITE  
**FORCE-  
OUVRIERE.FR**

L'INDICE DE RÉFÉRENCE DES LOYERS a atteint 126,19 au deuxième trimestre 2017, soit +0,75% sur un an.

Tous les autres chiffres utiles sont consultables sur le site.

## CONSOMMATION

# Obsolescence programmée : de l'encre jetée en justice

Pour la première fois en France, une plainte pour délit d'obsolescence programmée a été déposée. Sont visés les grands fabricants d'imprimantes et de cartouches.

C'est l'association Halte à l'obsolescence programmée (Hop) qui a déposé, le 18 septembre, la première plainte enregistrée en France pour délit d'obsolescence programmée, une plainte contre X, visant en fait les pratiques de plusieurs fabricants leaders du secteur des imprimantes et des cartouches d'encre, dont tout consommateur en la matière connaît le caractère très onéreux. À tel point que chez les fabricants elle est surnommée l'or noir. Très coûteux également ont été les frais nécessaires à cette action : au moins 10 000 euros, dont 3 000 d'expertise, 5 000 d'avocat et 1 500 de frais de justice, conduisant l'association à réunir de l'argent pour un « crowdfunding ». Côté jus-

stice, il faudra trois mois pour savoir si le procureur de Nanterre, auprès de qui a été déposée la plainte, entend poursuivre ou non.

### Des contrôles qui tardent...

« Nous avons enquêté sur de nombreux produits avant de choisir le cas des imprimantes et des cartouches d'encre », a déclaré l'avocat de Hop, pour qui cette action en justice devrait en augurer de nombreuses autres, la loi n'ayant été publiée au *Journal officiel* qu'en août 2015. L'obsolescence programmée est définie dans ce texte comme « l'ensemble des techniques par lesquelles un metteur sur le marché vise à réduire délibérément la durée de vie d'un produit pour en augmenter le taux de remplacement ». Cette vol-

onté délibérée risque cependant d'être difficile à prouver. L'association Hop a néanmoins fourni un dossier détaillé, résultat d'une enquête de quatre mois, accessible sur le Net à l'adresse [www.halteobsolescence.org](http://www.halteobsolescence.org). L'association FO des consommateurs, l'AFOC, écrivait, au printemps dernier, souhaiter la programmation de nouveaux contrôles en 2017 en attendant la publication du rapport sur l'obsolescence programmée, qui aurait dû être déposé le 17 mars 2015, en cours de finalisation paraît-il selon les services du ministère de l'Économie consultés en mars 2016, mais toujours pas publié en janvier 2017. De la mauvaise volonté? **MICHEL POURCELOT**

# 2062€

C'est le prix du litre d'encre pour imprimante, soit deux fois plus que le Chanel 5, selon le rapport de Hop.

## NOTA BENE

Deux ans de prison programmés  
Selon l'article 99 de la loi relative à « la transition énergétique pour la croissance verte » de 2015, le délit d'obsolescence programmée peut être sanctionné par une peine allant jusqu'à deux ans de prison et 300 000 euros d'amende. Cette dernière peut même aller, pour l'entreprise contrevenante, jusqu'à 5% du « chiffre d'affaires moyen annuel ».

# Agenda

Jeudi 28 septembre

## COMITÉ CONFÉDÉRAL FO

Le Comité confédéral national de FO se réunit régulièrement (28 et 29 septembre à Paris). Les délégués représentant les unions départementales, les fédérations nationales, dont l'UCR (retraités), débattent de la politique et des actions conduites par la confédération à la suite du rapport d'activité présenté par le secrétaire général au nom du Bureau confédéral, avant de discuter et d'adopter une résolution générale.

Jeudi 28 septembre  
RETRAITÉS

L'UCR FO et les autres organisations nationales de retraités appellent à une manifestation nationale pour défendre leur pouvoir d'achat et protester contre la hausse de la CSG les affectant.

DROIT À L'AVORTEMENT

Le Planning familial en France relaie la campagne internationale pour le droit des femmes à un avortement sûr, lancée en mai 2012, qui appelle à faire du 28 septembre une date symbolique de mobilisation pour demander la dépénalisation de l'avortement.

Mardi 3 octobre  
FORMATION PROFESSIONNELLE

La confédération organise, sous l'égide de son secteur emploi et formation professionnelle, une journée d'information pour les administrateurs FO des OPCA (Organismes paritaires collecteurs agréés, chargés de la formation et de l'orientation professionnelles).

Lundi 9 octobre  
LES CADRES ET LE NUMÉRIQUE

Le SNFOCOS organise, au siège de la confédération, une journée d'information et de débats sur « L'impact du numérique sur les conditions de travail et l'emploi des cadres ».

**LE COMPROMIS**

**Après une grève à l'appel de la section FO de Gauthier Meubles**, en Vendée, un accord a été trouvé. Alors que la direction refusait une augmentation au-delà de 1,5% au 1<sup>er</sup> septembre et 1% au 1<sup>er</sup> janvier 2018, et que FO revendiquait 2,5% au 1<sup>er</sup> septembre avec maintien de 1% au 1<sup>er</sup> janvier, les parties sont finalement tombées d'accord sur 2,2% au 1<sup>er</sup> septembre pour les agents de production et fonctionnels jusqu'au coefficient 302 inclus et 1,8% pour les autres, avec maintien de 1% pour tous au 1<sup>er</sup> janvier.

**LE SUCCÈS**

**Le SNUDI FO du Vaucluse a obtenu le maintien pour six mois de 63 contrats aidés** employés à l'Aide administrative à la direction d'école (AAD). Ils avaient été informés par téléphone que le renouvellement de leur contrat, bien que signé pendant l'été, était annulé. Plusieurs se sont syndiqués à FO et seront le 27 septembre au rassemblement devant la préfecture, à l'initiative de FO, pour exiger le maintien de tous les emplois aidés (798 dans les établissements du 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> degré du département) et leur pérennisation.

**LE DÉSACCORD**

**À La Poste, le nombre de promotions par l'ancienneté**, via les dispositifs de Reconnaissance de l'expérience professionnelle (REP), a diminué de 40% depuis 2012, dénonce FO Com. Cette année, la direction prévoit 1039 promotions de ce type, alors que 110000 postiers et postières remplissent les conditions (au moins dix ans d'ancienneté) pour y postuler. Pour FO, « rien ne justifie cette déflation [...] c'est inacceptable! La Poste doit revoir et améliorer son système de promotion par ancienneté ».

**Les stages du CFMS 2017**

Le Centre de formation de militants syndicalistes Force Ouvrière organise, pour 2017, des sessions « Rôle et fonctionnement du CHSCT 2<sup>e</sup> niveau » et « Rôle et fonctionnement du comité d'entreprise 2<sup>e</sup> niveau », qui se dérouleront à la confédération :

- du 13 au 17 novembre : « Rôle et fonctionnement du CHSCT 2<sup>e</sup> niveau » ;
- du 27 novembre au 1<sup>er</sup> décembre : « Rôle et fonctionnement du comité d'entreprise 2<sup>e</sup> niveau ».

Stages réservés aux adhérents, inscription auprès de votre union départementale. Pour tout renseignement contacter Odile Roubertie au CFMS : oroubertie@force-ouvriere.fr

**Stage juridique**

Le service juridique organise un stage « Actualités juridiques », qui se déroulera à l'Institut des sciences sociales du travail (ISST) de Strasbourg du 23 au 27 octobre 2017. Stage réservé aux adhérents, inscription auprès de votre UD : [www.force-ouvriere.fr/](http://www.force-ouvriere.fr/) Unions-departementales-FO-19

**Comment adhérer à Force Ouvrière?**

Pour adhérer à FO, il suffit d'être salarié. Que l'on soit actif, chômeur ou retraité, chacun a sa place dans l'un des syndicats confédérés Force Ouvrière. Choisissez sur notre site le département de votre lieu de travail et adressez directement un mail à l'union départementale, qui vous mettra en rapport avec votre syndicat : [www.force-ouvriere.fr/adherer](http://www.force-ouvriere.fr/adherer)

**Militante jusqu'à 35 000 pieds**

**PORTRAIT** Anne-Laure Grimaldi, 41 ans, est chef de cabine à Air France. Déléguée du Syndicat national FO des personnels navigants commerciaux (SNPNC FO), elle a participé à la bataille pour améliorer les termes du prochain accord collectif qui s'appliquera jusqu'en 2022.



© F. BLANC

**E**mbauchée en 2001 après des études de langues, Anne-Laure Grimaldi fait partie du personnel navigant commercial (PNC) d'Air France. D'abord hôtesses de l'air, elle est depuis cinq ans chef de cabine sur les vols long-courrier du pôle Asie. Parisienne d'origine corse, elle est aussi militante. « Lors de ma période d'essai, la direction m'avait fait deux mauvais coups... Je me suis syndiquée. » Adhérente depuis 2001, déléguée du Syndicat national des PNC depuis 2002, son engagement l'accompagne jusqu'à 35 000 pieds dans les cabines des Boeing triple 7. « Il n'y a pas un vol sans que des collègues évoquent des problèmes, questionnent sur leurs droits. » Et pour cause, les conditions de travail sont « de plus en plus compliquées et la charge de travail augmente ».

à dix-huit personnes à douze actuellement ». Par le développement des prestations à bord, les PNC assurent de plus en plus de missions tandis que le repos est de moins en moins compensateur lors des escales aux durées sans cesse écourtées. « Le métier est usant. Le maintien de nos garanties est donc essentiel », insiste Anne-Laure Grimaldi. Après dix-sept mois de négociations et deux grèves, FO vient d'approuver le texte de l'accord collectif PNC applicable jusqu'en 2022. En revanche, le syndicat n'a pas signé l'accord de garantie PNC Air France du projet Boost, c'est-à-dire de la compagnie filiale – baptisée Joon – qui sera lancée à l'automne. Elle recrutera des PNC hors Air France et qui plus est à des conditions low cost. ■

**12**

**C'est le nombre actuel de personnels navigants commerciaux embarqués à bord des vols long-courrier.**

VALÉRIE FORGERONT



Hebdomadaire de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière, fondé pendant la guerre sous le titre **Résistance Ouvrière**.

141, avenue du Maine, 75014 Paris.  
Tél. : 01 40 52 84 55  
Mél. : fohebd@force-ouvriere-hebdo.fr  
**Directeur de la publication** : J.C. Mailly  
**Secrétaire confédéral chargé de la presse** : Y. Veyrier  
**Rédacteur en chef** : D. Rousset  
**Révision** : M.P. Hamon  
**Abonnements** : 01 40 52 82 33  
**Création graphique et réalisation** : Rampazzo & Associés (blog.rampazzo.com)  
**Imprimé par** RPN, Livry-Gargan  
**Commission paritaire** : 0921 S 05818  
**ISSN** 0750-9286 **Dépôt légal** septembre 2017  
**Ont contribué à ce numéro** : F. Blanc, N. Djabali, V. Forgeront, C. Josselin, F. Lambert, M. Lapprand, M. Pourcelot, E. Salamero.